

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 17 OCTOBRE 2023

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 15 | 12 |

| | | | |
|------------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------|
| Date de convocation : | 11 octobre 2023 | Date d'affichage : | 11 octobre 2023 |
|------------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------|

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjointes, CHALANDON Edith, PLOTON Laura, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, VERICEL Géraldine,

Secrétaire de séance : GARDON François

DEL3/17-10-23 – Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2022 par le SIEMLY

Comme le prévoit le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2022.

Il informe que ce rapport doit être mis à la disposition du public, après présentation devant l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **INFORME** que le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier sur le prix et la qualité du territoire public d'eau potable, pour l'année 2022, est mis à la disposition du public.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
François GARDON

Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20231017-DEL3_17-10-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2023